



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
Commune d'Agos-Vidalos



Arrêté municipal n° 2020/02
Pour le cheminement le long de la berge du gave, devant le chantier de la
station d'épuration

Le maire d'AGOS-VIDALOS,

Vu le démarrage des travaux pour la construction de la station d'épuration,

Arrête

Article 1^{er} : Durant la durée des travaux, tout accès est interdit dans le périmètre du chantier.

Article 2 : L'ancien cheminement « le long des berges du gave » n'existe plus. A l'aplomb du chantier, un dévoiement a été mis en place, depuis le rond-point de la porte des vallées et qui passera par le chemin du Sailhet de la commune d'Agos-Vidalos.

Article 3 : Une signalétique est mise en place, avec l'information sur les sites internet de la Communauté des Communes, du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et de la Commune d'AGOS-VIDALOS.

Fait à AGOS-VIDALOS,

Le 19 juin 2020.

Le Maire,
Jean-Marc ABBADIE.

Copie :

- Sous-Préfecture,
- Gendarmerie,
- CCPVG,
- PLVG.